

Je le répète, je serai très heureux de donner par écrit une description plus détaillée du rôle du comité, de son président et du ministre d'État et je m'efforcerai de le faire le plus tôt possible.

Le sénateur Everett: Je remercie le ministre et je pense que cela sera très utile aux sénateurs. Par ailleurs, nous serions très reconnaissants au ministre s'il pouvait nous dire dès maintenant quels sont ces ministères d'exécution qui relèvent du comité.

● (1610)

Le sénateur de Cotret: Je ferai de mon mieux. J'espère ne pas en oublier. Il y a l'Agriculture, les Forêts, les Pêches, l'Énergie, les Transports. Il y a évidemment l'Industrie et le Commerce et l'Expansion économique régionale.

Le sénateur McIlraith: Et L'ACDI?

Le sénateur de Cotret: Non, l'ACDI relève du comité du cabinet chargé des affaires extérieures et de la défense.

Le sénateur Olson: Les Communications?

Le sénateur de Cotret: Les Communications? Non, je suis désolé, pas les Communications. J'ai déjà mentionné les Pêches. Le Travail. Je n'avais pas mentionné le ministère du Travail. Je pense avoir mentionné les Transports et l'Expansion économique régionale. Le secteur des Affaires indiennes et du Nord canadien qui s'occupe du développement du Nord. Les Affaires indiennes relèvent du comité des affaires sociales.

Le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales siège au comité du développement économique, mais il existe bien sûr un comité du cabinet chargé de la politique en ce domaine de sorte que les questions fédérales-provinciales ne relèvent pas du comité du développement économique.

Je pense avoir mentionné l'Agriculture, l'Emploi et l'Immigration. A part le secteur de l'assurance-chômage, ce ministère relève du Développement économique.

J'ai mentionné l'Industrie et le Commerce. Le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Je pense que la liste est complète.

Le sénateur Everett: Une question supplémentaire. Prenons l'exemple de l'Expansion économique régionale, monsieur le ministre, qui relève du comité. Est-il possible, puisque le MEER s'occupe uniquement de développement, que le ministre soit alors en mesure de répondre aux questions touchant le ministère de l'Expansion économique régionale?

Le sénateur de Cotret: Honorables sénateurs, je tiens à établir bien clairement que si je suis en mesure de répondre aux questions concernant tous ces ministères, je serai heureux de le faire. Dans la mesure où les questions auront trait à l'activité des ministères et que, bien sûr, elles ne devront pas faire l'objet de discussions en comité, je m'efforcerai d'obtenir les renseignements voulus de mes collègues et de les présenter au Sénat le plus rapidement possible.

Le sénateur Everett: Ce que je cherche à savoir, c'est à qui nous devons poser certaines questions. Cela est important à nos yeux car il importe qu'au Sénat on puisse poser des questions et obtenir réponse avec efficacité. Le leader du gouvernement au Sénat nous dit que nous devrions lui poser certaines questions, qu'il s'efforcera d'obtenir les réponses; mais, lorsqu'il s'agit strictement de développement, si je com-

prends bien, le ministre pourra répondre aux questions même si elles ont trait à un autre ministère car, en tant que ministre—et ici je me dois de le nommer correctement—en tant que ministre d'État chargé du Développement économique, il traite directement de développement avec les ministères.

Je tenais tout simplement à ce qu'il soit clair que, si une question surgit qui a trait au MEER et à son activité, nous devons interroger directement le ministre et non le leader du gouvernement au Sénat.

Le sénateur de Cotret: En effet, c'est bien cela.

Le sénateur Everett: Merci.

L'ÉNERGIE

L'AUTONOMIE AU CHAPITRE DES RESSOURCES

Le sénateur van Roggen: J'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce.

J'imagine que le comité dont il assure la présidence voudra être saisi d'une question mentionnée dans le discours du trône qui touche directement à l'énergie. Sinon, il voudra peut-être en discuter avec le ministre de l'Énergie avant d'y répondre.

Dans le discours du trône, le gouvernement déclare, et je cite:

... le gouvernement s'est engagé à rendre le Canada autonome en matière d'énergie d'ici à 1990.

Je n'interprète peut-être pas le terme «autonome» de la même manière que le ministre, mais d'après les chiffres les plus récents que je possède, notre balance commerciale est excédentaire dans ce domaine si l'on considère l'ensemble des exportations et des importations d'énergie y compris d'électricité, de charbon, de pétrole, de gaz et d'uranium.

Le sénateur Asselin: C'est un discours que vous êtes en train de faire. Posez une question.

Le sénateur van Roggen: Non, non. Je pose une question. J'arriverai très rapidement au sujet.

Le sénateur Asselin: Vous faites un discours.

Le sénateur van Roggen: J'ai le droit à un préambule.

Le sénateur Asselin: Mais c'est un discours que vous faites.

Le sénateur van Roggen: Non, je ne fais pas de discours.

Le sénateur Asselin: C'est un long préambule.

Le sénateur van Roggen: Pour que le ministre comprenne bien ma question, je dois lui signaler que si nous considérons nos échanges d'énergie dans leur ensemble, nous avons un excédent annuel de deux milliards de dollars et il augmente. Je dirais donc que nous sommes autonomes sur le plan énergétique. Je trouve que ce passage induit les Canadiens en erreur; le but poursuivi par votre gouvernement, c'est peut-être l'autonomie dans le domaine pétrolier.

Voici ma question: le ministre pourrait-il dire au Sénat, en réponse à ma question, si oui ou non il s'agit de devenir autonome dans le domaine pétrolier d'ici à 1990 ou alors dans le domaine du charbon où notre balance est actuellement déséquilibrée du fait que l'Est importe davantage de charbon que l'Ouest n'en exporte? S'agit-il d'autonomie dans le domaine des produits pétrochimiques qui comprennent du